

COMPTE-RENDU DU CSAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Avant d'aborder l'ordre du jour, la direction a donné des informations générales sur les restructurations et relocalisations de services.

- Les fusions de services et restructurations dans le cadre du NRP sont terminées dans le département. Elles sont arrêtées jusqu'en 2026. Elle reconnaît en revanche qu'elles pourraient reprendre à compter de 2027.
- L'antenne des SIE des Hauts-de-Seine à Vendôme est la dernière opération liée au NRP, avec le déport de 33 emplois. D'autres départements ont déjà créé leurs antennes pour les SIE ; le département des Hauts-de-Seine est le dernier à le faire. Elle rappelle que la DDFIP des Hauts-de-Seine a déjà relocalisé des emplois avec la création de l'antenne de Cahors et le transfert d'une trentaine d'emplois.
- En ce qui concerne les SPFE, la direction rappelle qu'il y avait 5 SPF avant le NRP en 2019. Il ne reste plus que 2 SPFE en dans les Hauts-de-Seine. Il y a eu des transferts d'emplois vers les SAPF sans que tout soit déporté. A terme, il ne subsistera que 45 emplois avec un seul SPFE dans le département des Hauts-de-Seine. Les 45 autres emplois ne sont pas supprimés mais redéployés en province vers des services en difficulté.

L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1) Rénovation et installation du SGC de Nanterre et des services de direction au CAD

La direction rappelle que les agents du SGC de Nanterre ont été relocalisés au sein du CAD suite à l'incendie de leurs locaux dans la nuit du 27 au 28 juin 2023.

Ils ont d'abord télétravaillé pour palier l'urgence et sont actuellement installés de façon précaire aux 9^e et 13^e étages du CAD.

Après travaux, le SGC sera installé au 13^e étage de la préfecture sur l'espace de bureaux actuellement occupés par la division des collectivités territoriales et, pour un bureau, par la division Budget Immobilier et Logistique.

La division des collectivités territoriales sera située sur la totalité de l'espace du 9^e étage, qui fera l'objet de travaux de peinture avec l'autorisation de repeindre en blanc avec éventuellement un changement de sol avec reprise des parties dégradées des sanitaires.

La gestion domaniale a dû quitter le 9^e étage pour rejoindre le 22^e, où se situe le Pôle d'évaluation domaniale, "*afin de favoriser les synergies*".

Actuellement, l'accueil du SGC se fait dans deux box à l'intérieur de la Trésorerie amende. A compter de la prochaine campagne déclarative 2024 où l'accueil du SIP sera ouvert aux Bouvets, celui du SGC rejoindra le 2^e étage du CAD.

La CGT fait remarquer que les conditions d'accueil pour le SGC sont moins bonnes que sur l'ancien site à Henri Barbusse.

Nous sommes intervenus pour dénoncer l'entassement des collègues, notamment pour les collègues du SPL qui se retrouvent à 4 dans des bureaux de 21 m², soit environ 5m² par agent.

Les collègues du pôle d'évaluation domaniale se retrouvent à 9 dans 51 m², soit un peu plus de 5m² par agent. Ils ne pourront même pas rajouter des armoires !

La direction a reconnu cette situation, et a indiqué qu'elle allait demander des salles supplémentaires à d'autres administrations. Elle a également reconnu que les plans présentés étaient erronés !
 La CGT déplore le manque d'anticipation de la direction en mettant les agents dans de mauvaises conditions d'installation, entraînant une dégradation de leurs conditions de travail.
 Pour l'instant, le problème n'est toujours pas résolu.

Vote :

Contre : CGT et CFDT

Abstention : Solidaires et FO

2) Mise en place de l'antenne du SIE à Vendôme

La direction précise dans un premier temps que le nombre de postes à transférer a été imposé par la direction générale, pour un total d'emplois transférés s'élevant à 33 pour l'ensemble des SIE des Hauts-de-Seine.

Ils seront transférés en deux temps : 23 postes en 2024 et 10 postes en 2025.

Elle précise qu'il a fallu trouver un équilibre dans les charges de travail avec suffisamment de tâches afin de rendre le site de Vendôme attractif.

3 missions vont être transférées : le traitement des AVISIR, la défaillance pour deux sites (de la relance à la taxation d'office ou évaluation d'office) et le remboursement des crédits de TVA.

Le traitement des avisir et de la défaillance de deux (SIE Issy-Vanves et Sèvres) sera déplacé en 2024 et les remboursements de crédits de TVA en 2025.

La direction du 92 gèrera les missions alors que la DDFIP du Loiret s'occupera de la problématique RH. Les agents seront administrativement rattachés à la DDFIP du Loiret.

	Boulogne	Clichy	Courbevoie Suresnes	Issy Vanves	Nanterre	Neuilly	Sceaux	Sèvres	TOTAL
Agents de catégorie A									
<i>Total A</i>			1				1	1	3
Agents de catégorie B et C									
Avisir	1	3,5	2	1	2	2	1,5	0,5	13,5
Défaillance				3,5				2,5	6
RCTVA	1	2,5	1,5	1	1	1,5	1,5	0,5	10,5
<i>TOTAL B et C</i>	2	6	3,5	5,5	3	3,5	3	3,5	30
TOTAL GENERAL A, B et C arrondi	2	6	5	5	3	4	4	4	33
<i>dont emplois à transférer au 1/09/2024</i>	1	4	4	4	2	2	3	3	23

En revanche, la direction générale n'a pas autorisé le transfert de la comptabilité et du recouvrement des SIE. De même, après consultation des responsables de SIE, il a été décidé de ne pas transférer la gestion de la CFE et du traitement des ACIS.

La CGT est intervenue et a demandé des précisions sur le périmètre des agents concernés par cette relocalisation. Nous avons indiqué que nous souhaitions connaître la répartition des postes transférés entre les B et les C, et nous avons demandé si des postes vacants seraient concernés par le périmètre. Par ailleurs, nous avons demandé si les agents impactés seront informés officiellement et nominativement ?

La direction espère que des agents des SIE des Hauts-de-Seine suivent la mission. Pour ce faire, ils envisagent d'élargir le périmètre. Elle indique par ailleurs par ailleurs que le périmètre est nominatif. De même, nous avons demandé que les agents connaissent le lieu d'implantation précis du site à Vendôme, si certains souhaitaient suivre la mission.

La direction indique que le site est implanté à un quart d'heure de navettes depuis la gare TGV, dans l'ancien SIE de Vendôme.

Pour les agents ne suivant pas la mission, la direction a indiqué qu'il n'y aurait pas de mutation d'office au mouvement local en raison des vacances d'emplois dans les SIE.

Ce point n'était pas soumis à avis ; seuls les emplois relocalisés seront soumis à avis lors du prochain plan emploi.

Enfin, la direction précise que les missions du SIE sont amenées à évoluer ; le rôle de conseil notamment aux petites entreprises sera développé.

3) Accueil au CFIP des Bouvets

La direction a fait appel à la société LBE Ingénierie pour établir les plans de l'accueil du site des Bouvets.

Les travaux devraient commencer en décembre et s'achever au plus tard en avril, pour la campagne à l'impôt sur le revenu 2024.

L'aménagement de l'accueil comprend une banque d'accueil généraliste de 3 postes, dont un pour les PMR, 6 boxes ouverts dont un pour les PMR, 2 grands boxes fermés permettant de recevoir 2/3 personnes, 2 postes en libre service (PLSU) dont un pour les PMR et une zone d'attente d'environ 45 places assises.

Les agents auront à disposition deux mopieurs.

Les règles de sécurité sont prises en compte dans l'aménagement proposé : chemin de fuite, boutons d'alerte, système de vidéo surveillance, ...

Pour les deux bureaux d'accueil fermés, ils seront mis à disposition de tous les services du site. Un logiciel de réservation sera mis en place.

Au vu des plans présentés par la direction, nous avons fait remarquer que cet accueil semblait petit avec 45 places assises pour un peu plus de 100 m². Nous avons également soulevé le fait que la présence de deux boxes fermés était insuffisants.

La direction précise que les usagers pourront être reçus dans deux salles au niveau -1.

Le médecin de prévention a fait part de sa réserve concernant cet aménagement et notamment pour des accueils en sous-sol.

4/ Question diverse

Difficultés du SGC de Boulogne-Fessart :

La délégation CGT est intervenue pour alerter sur la situation que vivent les collègues du SGC de Boulogne. C'est un service qui est en sous effectif important depuis plus d'un an. Il fait partie de ces services en gros sous effectif (voir compte rendu précédent). Au total ce sont 7 agents au minimum sur lesquels les collègues ne peuvent compter.

Les congés, le télétravail et les récupérations d'horaire variable font l'objet de mesures restrictives particulières et anormales. Les collègues concernés peuvent nous contacter.

Nous avons particulièrement insisté sur la récupération d'horaire variable. La seule règle qui soit opposable est la suivante : on ne peut pas prendre de récupération que si elle contribue à avoir un débit supérieur à 12 heures. On peut donc prendre une récupération en ayant un débit si celle-ci ne génère pas un débit supérieur à 12 heures.

La direction va regarder la situation du poste.